EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, NEXON, Jean-Pierre ESTRADE. Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre Franck LETOUX. Sylvie Roger Jean-Louis Sylvette CHADELAUD, CLEDAT, BREGAINT, ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, , Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES: Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENT: Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-069: AOUA'NOBLAT - LOCATION BULLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a acheté, en 2012, 6 bulles géantes pour réaliser des animations au sein de l'Espace Aqua'Noblat.

Aujourd'hui, l'intercommunalité est sollicitée par des privés (associations...) pour leur louer ce matériel.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de fixer le tarif de location à 50 €/jour d'utilisation et par bulle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la location des bulles géantes aux privés

Décide de fixer le tarif de location à 50 €/jour d'utilisation par bulle.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de location à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le: 17.04 15 Publié ou notifié

Le: 30.04.15

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AQUA'NOBLAT - LOCATION BULLES

Date de transmission de l'acte :

17/04/2015

Date de réception de l'accusé de

20/04/2015

réception :

Numéro de l'acte :

2015-069 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-069-DE

Date de décision :

03/04/2015

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte: 5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite